

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00273

Numéro SIREN : 520 435 009

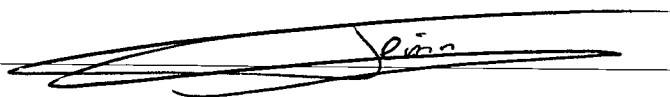
Nom ou dénomination : A + ENERGIES

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2023 sous le numéro de dépôt 3466

COMPTES ANNUELS du 01/10/2021 au 30/09/2022

	Pages
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4

Conforme à l'original
TEISSIER DARIEN



AMP CONSEILS MONTPELLIER
11 RUE CLAUDE FRANCOIS

34080 MONTPELLIER
04 67 40 74 90

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2022 12			Exercice N-1 30/09/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	32 225	30 653	1 572	5 102	3 530	69.19
	Concessions, brevets et droits similaires	71 138	51 148	19 990	35 304	15 314	43.38
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	97 867	16 636	81 231	19 325	61 906	320.35
	Installations techniques, matériel et outillage	50 492	23 561	26 932	8 523	18 409	216.01
	Autres immobilisations corporelles	376 977	288 312	88 665	124 695	36 030	28.89
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	146 861	24 545	122 316	141 861	19 545	13.78
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	809		809	13 009	12 200	93.78
	Autres immobilisations financières	70 752		70 752	68 080	2 672	3.92
	Total II	847 121	434 854	412 267	415 898	3 631	0.87
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens	829 761		829 761	676 680	153 081	22.62
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	970 135	25 546	944 589	736 775	207 814	28.21
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	4 264 060	250 774	4 013 287	2 909 300	1 103 986	37.95
	Autres créances	1 299 883		1 299 883	998 513	301 369	30.18
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	1 800		1 800	1 800		
	Disponibilités	1 017 276		1 017 276	2 687 280	1 670 004	62.14
	Charges constatées d'avance (3)	68 614		68 614	21 584	47 030	217.89
	Total III	8 451 528	276 319	8 175 209	8 031 934	143 275	1.78
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		9 298 649	711 173	8 587 476	8 447 831	139 645	1.65

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

71 561

AMP CONSEILS MONTPELLIER

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2022 12	Exercice N-1 30/09/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 200 000)	200 000	200 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	716 522	2 575 000	1 858 478	72.17
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	20 000	20 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	454 867		454 867	
	Report à nouveau		1 858 478	1 858 478	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	137 115	754 867	617 753	81.84
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 528 504	1 691 390	162 885	9.63
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	702 449	516 376	186 073	36.03
	Provisions pour charges				
	Total III	702 449	516 376	186 073	36.03
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 206 592	1 528 260	321 668	21.05
	Concours bancaires courants	127 529	54 644	72 885	133.38
	Emprunts et dettes financières diverses	3 140	1 631	1 509	92.46
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 255 681	2 491 534	235 853	9.47
	Dettes fiscales et sociales	1 856 092	1 861 397	5 304	0.28
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	907 488	302 600	604 888	199.90
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	6 356 523	6 240 066	116 457	1.87
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	8 587 476	8 447 831	139 645	1.65

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

6 356 523 6 181 158

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2022 12			Exercice N-1 30/09/2021 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	23 851 644		23 851 644	23 441 311	410 333	1.75
Production vendue de biens				19 539	19 539	100.00
Production vendue de services	284 104		284 104	533 045	248 942	46.70
Chiffre d'affaires NET	24 135 747		24 135 747	23 993 895	141 852	0.59
Production stockée			153 081	248 359	95 279	38.36
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			56 221	56 012	210	0.37
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			507 877	201 442	306 436	152.12
Autres produits			2 949	2 082	866	41.61
Total des Produits d'exploitation (I)			24 855 875	24 501 790	354 085	1.45
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			7 880 386	7 003 193	877 193	12.53
Variation de stock (marchandises)			230 272	206 630	23 641	11.44
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 120	3 150	29	0.93
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			8 054 102	9 018 305	964 203	10.69
Impôts, taxes et versements assimilés			238 746	208 288	30 459	14.62
Salaires et traitements			5 778 644	4 765 843	1 012 801	21.25
Charges sociales			1 911 295	1 542 945	368 350	23.87
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			110 755	124 612	13 857	11.12
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			163 176	25 610	137 566	537.16
Dotations aux provisions			542 926	463 930	78 995	17.03
Autres charges			51 416	82 911	31 496	37.99
Total des Charges d'exploitation (II)			24 504 296	23 032 157	1 472 139	6.39
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			351 579	1 469 632	1 118 053	76.08
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

9 494 4 942
126 844 78 378

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2022	30/09/2021	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)		500	500	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		30 001	30 001	100.00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		30 501	30 501	100.00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	24 545		24 545	
Intérêts et charges assimilées (4)	13 922	39 085	25 163	64.38
Différences négatives de change	3		3	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	38 470	39 085	615	1.57
2. Résultat financier (V-VI)	38 470	8 584	29 886	348.16
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	313 109	1 461 048	1 147 939	78.57
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 494	4 942	4 552	92.09
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 083	625	1 458	233.33
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	11 577	5 567	6 010	107.95
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	183 814	126 475	57 339	45.34
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 757	1 385	2 372	171.26
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	187 572	127 860	59 711	46.70
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	175 994	122 293	53 701	43.91
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		234 229	234 229	100.00
Impôts sur les bénéfices (X)		349 659	349 659	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	24 867 452	24 537 858	329 594	1.34
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	24 730 337	23 782 991	947 347	3.98
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	137 115	754 867	617 753	81.84

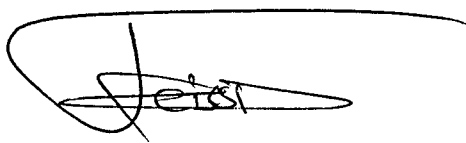
* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Société SAS A+ENERGIES

25 AVENUE CAPELADO

34160 CASTRIES

ANNEXE DU 01/10/2021 AU 30/09/2022

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. F. S.', enclosed within a large, loopy oval stroke.

AMP CONSEILS MONTPELLIER
11 RUE CLAUDE FRANCOIS

34080 MONTPELLIER
04 67 40 74 90

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations générales complémentaires	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	2
Etat des échéances des créances et des dettes	2
Composition du capital social	3
Titres immobilisés	3
Dépréciation des créances	3
Charges et produits constatés d'avance	4
Variation des capitaux propres	4
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	6
Honoraires des commissaires aux comptes	6
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	8
Liste des filiales et participations	9
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	11
Produits et charges sur exercices antérieurs	12

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	68 614
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	68 614

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	1 691 390
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	1 691 390
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Variation du capital	
Variation des autres postes	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	1 691 390
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	
Variation des provisions relevant des capitaux propres	
Contreparties de réévaluations	
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	
Autres variations	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	1 691 390
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	9
Agents de maîtrise et techniciens	25
Employés	112
Ouvriers	15
Total	161

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8.400 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
EODEN RESSOURCES SAS	SAS	3 150 000	34670 BAILLARGUES

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Page : 9

[illegible]

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- REGULARISATION FACTURES FOURNISSEURS	9 494	
- PRODUITS DE CESSION DES ELEMENTS CORPOR	2 083	
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
Total	11 577	
Charges exceptionnelles		
- MAJORATIONS, PENALITES	823	
- FRAIS SINISTRES	56 147	
- ECART / COMMISSIONS	102 420	
- REGULARISATION FACTURES A RECEVOIR	24 424	
- VNAE ELEMENTS CORPORELS	3 757	
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
Total	187 571	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- ECART / COMMISSIONS	102 420	
- REGULARISATION FACTURES A RECEVOIR	24 424	
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
Total	126 844	
Produits		
- REGULARISATION FACTURES FOURNISSEURS	9 494	
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
Total	9 494	

Le 30/11/2022
MD CORPORATE



THIERRY DEWINTRE SAS
COMMISSARIAT AUX COMPTES

SAS A + ENERGIES

25 Avenue de la CAPELADO
34160 CASTRIES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2022

SAS A + ENERGIES

25 Avenue de la CAPELADO
34160 CASTRIES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2022

SAS A + ENERGIES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux actionnaires de la société A+ ENERGIES,

I- Opinion sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS A+ ENERGIES relatifs à l'exercice clos le 30/09/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II- Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

IV- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

V- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

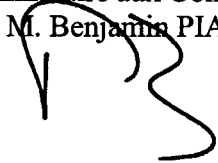
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Castelnau le lez, le 22 novembre 2022
THIERRY DEWINTRE SAS

Le Commissaire aux Comptes
M. Benjamin PLAZZA



ANNEXES DU RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2022 13		Exercice N-1 30/09/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles:					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement	22 225	20 653	1 572	2 530	69.15
	Concessions, brevets et droits similaires	72 138	51 145	19 990	15 214	43.32
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles:					
	Terrains					
	Constructions	97 867	16 656	81 211	61 506	220.25
	Installations techniques, matériel et outillage	50 432	23 561	26 872	15 409	216.01
	Autres immobilisations corporelles	376 977	283 212	93 665	36 030	23.89
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	146 861	24 545	122 316	19 545	12.75
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	839		839	12 203	53.75
	Autres immobilisations financières	70 752		70 752	2 672	3.52
	Total II	647 121	434 554	412 567	2 631	0.87
	Stocks et en cours:					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens	829 761		829 761	153 081	22.62
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises	970 135	25 546	944 589	237 814	28.21
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	4 264 060	250 774	4 013 287	1 203 966	37.55
	Autres créances	1 259 833		1 259 833	321 569	30.13
	Capital souscrit - appelé, non versé					
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	1 800		1 800		
	Disponibilités	1 017 276		1 017 276	1 670 004	62.14
	Charges constatées d'avance (3)	68 614		68 614	47 030	217.89
	Total III	2 451 529	276 219	2 175 309	242 275	1.75
	Frais d'émission d'emprunt à écaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 298 649	711 173	1 587 476	2 447 531	1.65

(1) Lient droit au bail
(2) Lient à moins d'un an
(3) Lient à plus d'un an

72 561

AMP CONSEILS MONTPELLIER

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2022 12	Exercice N-1 30/09/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 200 000)	200 000	200 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	716 522	2 575 000	1 858 478	72.17
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	20 000	20 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	454 867		454 867	
	Report à nouveau		1 858 478	1 858 478	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	137 115	754 587	617 753	81.04
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 528 504	1 691 390	162 885	9.63
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	702 449	516 376	186 073	36.03
	Provisions pour charges				
	Total III	702 449	516 376	186 073	36.03
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 206 592	1 508 260	221 668	21.05
	Concours bancaires courants	127 529	54 644	72 885	133.38
	Emprunts et dettes financières diverses	3 140	1 621	1 509	52.46
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 255 621	2 491 534	235 913	9.47
	Dettes fiscales et sociales	1 856 082	1 561 397	5 204	0.25
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	907 425	302 600	604 825	159.90
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	6 256 523	6 240 066	116 457	1.87
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	8 527 476	8 447 921	139 645	1.65

(1) Dettes et produits constatés d'avance à l'exercice d'un an

6 256 523 6 121 153

AMP CONSEILS MONTPELLIER

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30-09-2022 12			Exercice N-1 30-09-2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	23 851 644		23 851 644	23 441 311	410 333	1.75	
Production vendue de biens				19 535	19 535	100.00	
Production vendue de services	254 104		254 104	533 045	249 942	46.70	
Chiffre d'affaires NET	24 105 747		24 105 747	23 993 895	141 852	0.59	
Production stockée			153 051	243 355	90 279	39.36	
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			56 221	56 012	210	0.37	
Rapports sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			507 877	201 442	306 436	152.12	
Autres produits			2 949	2 062	886	41.61	
Total des Produits d'exploitation (I)			24 855 875	24 501 760	354 065	1.43	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			7 850 256	7 003 153	877 153	12.53	
Variation de stock (marchandises)			230 272	206 680	23 641	11.44	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 120	3 150	29	0.93	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			8 054 102	5 013 305	3 040 797	10.69	
Impôts, taxes et versements assimilés			233 746	208 253	25 493	14.62	
Salaires et traitements			5 778 644	4 765 843	1 012 801	21.25	
Charges sociales			1 911 255	1 542 945	368 310	23.87	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			110 755	124 612	13 857	11.12	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			163 176	25 610	137 566	537.16	
Dotations aux provisions			542 526	463 520	79 006	17.03	
Autres charges			51 416	62 511	11 095	27.99	
Total des Charges d'exploitation (II)			24 504 256	23 022 157	1 472 129	6.29	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			351 619	1 479 603	1 118 053	76.08	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits achetés à des exercices antérieurs
(2) Dont charges allouées à des exercices antérieurs

9 454 4 542
126 844 78 378

AMP CONSEILS MONTPELLIER

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30-09-2022 12	30-09-2021 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)		500	500	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		30 001	30 001	100.00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		30 501	30 501	100.00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	24 545		24 545	
Intérêts et charges assimilées (4)	13 922	39 025	25 103	64.32
Différences négatives de change	2		2	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	38 470	39 025	615	1.57
2. Résultat financier (V-VI)	38 470	8 524	29 886	349.16
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	212 109	1 461 043	1 147 939	78.57
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 494	4 942	4 552	92.09
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 029	625	1 403	223.33
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	11 577	5 567	6 010	107.95
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	153 214	126 473	57 239	45.34
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 757	1 353	2 372	171.26
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	157 572	127 860	59 711	46.70
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	175 994	122 289	53 701	43.91
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		234 229	234 229	100.00
Impôts sur les bénéfices (X)		349 659	349 659	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	24 867 452	24 537 553	329 594	1.34
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	24 730 337	23 782 591	947 947	3.98
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	137 115	754 967	617 753	81.64

* V compris : Redevances de crédit bail mobilier
: Redevances de crédit bail immobilier
(3) Elément produits concernant les entreprises liées
(4) Elément intérêts concernant les entreprises liées

245 254 246 482

AMP CONSEILS MONTPELLIER

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 131-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

AMP CONSEILS MONTPELLIER

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

AMP CONSEILS MONTPELLIER

<

Désignation de l'entreprise : Société SAS A+ENERGIES										Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments actifs de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY	27 123	EL	3 530	EM		EN	30 653		
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PK	36 269	PF	14 979	PG		PH	51 148		
TOTAL I		RK	63 392	RM	18 409	RN		RO	81 801		
Terrains		PT		PJ		PK		PL			
Constructions	Sol sol propre	PM		PN		PO		PO			
	Sol sol d'usufruit	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agrègements et aménagements des constructions	PV	8 070	PW	8 566	PX		PY	16 636		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	9 109	QA	14 451	QB		QC	23 561		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agrègements, aménagements divers	OD	15 846	OE	6 390	OF		OG	22 236		
	Matériel de transport	QH	104 170	QI	32 705	QJ	1 675	QK	136 199		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	100 641	QM	29 234	QN		QO	129 876		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	237 837	QV	92 346	QW	1 675	QX	328 508		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		ON	201 228	OP	110 755	OO	1 675	OR	410 309		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilités amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de dotations et reprises	Colonne 2 Mode dérogatoire	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de dotations et reprises	Colonne 5 Mode dérogatoire	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement	MY	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RO	RR	RS	RY	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	S8	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sol sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sol sol d'usufruit	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. générales, agrègements et aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Installations techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agrègements, aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform., mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récupérables et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
TOTAL III	NL			NM			NO				
Total général (I+II+III)	NP	NO	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général dérogatoire (NP + NO + NR)	NW	Total général dérogatoire (NS + NT + NL)		NY	Total général dérogatoire (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
En Euros

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2022

Page 12

Formulaire d'annexes article D 4
du Code Général des Impôts

Designation de l'entreprise : **Société SAS A-ENERGIES**

N° : ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Débit de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Crédit de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstruction des bâtiments miniers et pétroliers *	JT	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	JU	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	JV	TE	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	JX	TM	TN	TO
	Dont amortissements exceptionnels de 30 %	DX	DM	DN	DO
	Provisions pour prêts d'installations (art. 39 quinquies H du CGI)	DL	DK	DL	DM
	Autres provisions réglementées (I)	JY	TP	TQ	TR
	TOTAL I	JZ	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour loyers	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretiens et grandes réparations	5O	5P	5Q	5R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	6A	6B	6C	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	6I	6J	6K
		- titres de participation	6L	6M	6N
		- autres immobilisations financières (I) *	6O	6P	6Q
	Sur stocks et en cours	6R	6S	6T	6U
	Sur comptes clients	6V	6W	6X	6Y
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6Z	6A	6B	6C
	TOTAL III	7A	7B	7C	7D
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7E	7F	7G	7H
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	7I	7J	7K	7L
	- financières	7M	7N	7O	7P
	- exceptionnelles	7Q	7R	7S	7T
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					7U
(I) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 39 II de l'annexe III du C.G.I.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032

8

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ***

DGFP N° 2057 2022

Page 14

Formulaire obligatoire (article 18
A du Code Général des Impôts)

Denomination de l'entreprise : **Société SAS A-ENERGIES** N° ☐ N° ☐

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an		
				1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP	209	UR	209	US				
	Autres immobilisations financières	UT	70 752	UV	70 752	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients <i>domestiques ou étrangers</i>	VA	405 472		405 472					
	Autres créances clients	VX	3 858 538		3 858 538					
	Créances représentatives de titres / <i>Provisions pour dépréciations portées au passif ou garanties *</i> (voir annexe 10)	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	VY	20 971		20 971					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	VZ	12 507		12 507					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	66 250		66 250				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	154 459		154 459				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP	1 333		1 333				
	Groupe et associés (2)	VC	354 950		354 950					
	Détenteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	689 373		689 373					
	Charges constatées d'avance	VS	68 614		68 614					
	TOTAUX			VT	5 704 118	VU	5 704 118	VV		
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	2 350						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	14 550						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
REVENUS	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y									
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z									
	Emprunts et dettes supérieurs des établissements de crédit (1)	a 1 an maximum à l'origine	YG	139 546		139 546					
		a plus de 1 an à l'origine	YH	1 194 575		1 194 575					
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	HA									
	Fournisseurs et comptes rattachés	HB	2 255 691		2 255 691						
	Personnel et comptes rattachés	HC	704 061		704 061						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	HD	534 016		534 016						
REVENUS	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	HE								
		Taxe sur la valeur ajoutée	HH	541 226		541 226					
		Obligations cautionnées	HY								
		Autres impôts, taxes et assimilés	HQ	76 729		76 729					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	HJ									
	Groupe et associés (2)	HI	3 140		3 140						
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	HK	907 423		907 423						
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	IZ									
	Produits constatés d'avance	IL									
TOTAUX			YV	6 356 523	YZ	6 356 523					
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	YJ	545 645	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		YL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	YK	867 313	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

(PCG Art. 831-229 et 832-7)

(PCG Art 31-23)

AMP CONSEILS MONTPELLIER

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	68 614
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	68 614

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	1 691 390
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	1 691 390
Apports reçus avec effets rétroactifs à l'ouverture de l'exercice N	
Variation du capital	
Variation des autres postes	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	1 691 390
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	
Variation des primes, réserves, report à nouveau	
Variation des provisions relevant des capitaux propres	
Contreparties de réévaluations	
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	
Autres variations	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	1 691 390
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	

AMP CONSEILS MONTPELLIER

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

AMP CONSEILS MONTPELLIER

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	9
Agents de maîtrise et techniciens	25
Employés	112
Ouvriers	15
Total	161

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8.400 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

AMP CONSEILS MONTPELLIER

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

AMP CONSEILS MONTPELLIER

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Identité des sociétés mères consolidant les comptes (PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
EODEN RESSOURCES SAS	SAS	3 150 000	34670 BAILLARGUES

AMP CONSEILS MONTPELLIER

Liste des filiales et participations
(Cofec du Commerce Art L 233-15; POC Art 812-6, 813-6 et 841-6)

Société SAS AVENIR ENERGIES
34160 CASTRIES

Type de participation	Capital	Cotisations payées en souscription et en versement	Quota de participation en capital et en droits de vote	Valeur comptable de la participation		Poids et en pourcentage de la participation	Cotisations et versements	Cotisations et versements	Régularité des versements	Domiciliation des versements	Observations
				DETENTE	RECEV		DETENTE	RECEV			
A. Participations détenues à + de 50%											
- Filiales détenues à + de 50%											
- A-ENERGIES LEASE	50 000		100,00								
- SAS CONFORT + ENERGIES	15 000		100,00								
- ACTIONS + ENERGIES	15 000		97,00								
- SOLUTIONS INVESTIMENT GROUP	30 000		82,00								
- SAS GLOBAL TECHNIQUE ENERGIE	5 000		70,00								
- Participations détenues entre 10 et 50%											
B. Participations détenues globales											
- Filiales non reprises en A											
- Françaises											
- Étrangères											
- Participations non reprises en A											
- Françaises											
- Étrangères											

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

AMP CONSEILS MONTPELLIER

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Produits et charges exceptionnels (PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- REGULARISATION FACTURES FOURNISSEURS	9 454	
- PRODUITS DE CESSION DES ELEMENTS CORPOR	2 093	
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
Total	11 577	
Charges exceptionnelles		
- MAJORATIONS, PENALITES	823	
- FRAIS SINISTRES	56 147	
- ECART / COMMISSIONS	102 420	
- REGULARISATION FACTURES A RECEVOIR	24 424	
- VNAE ELEMENTS CORPORELS	2 757	
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
Total	187 571	

AMP CONSEILS MONTPELLIER

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Charges et produits sur exercices antérieurs (PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- ECART / COMMISSIONS	102 420	
- REGULARISATION FACTURES A RECEVOIR	24 424	
-		
-		
-		
-		
-		
-		
Total	126 844	
Produits		
- REGULARISATION FACTURES FOURNISSEURS	9 494	
-		
-		
-		
-		
-		
-		
Total	9 494	

AMF CONSEILS MONTPELLIER

SAS A + ENERGIES

25 Avenue de la CAPELADO
34160 CASTRIES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS A + ENERGIES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2022

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

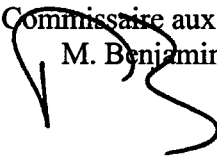
CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Castelnau le lez, le 22 novembre 2022

THIERRY DEWINTRE SAS

Le Commissaire aux Comptes
M. Benjamin PIAZZA





THIERRY DEWINTRE & C^o
COMMISSARIAT AUX COMPTES

SAS A+ ENERGIES

25 Avenue de la Capelado
34160 CASTRIES

Castelnau le lez, le 22/11/2022

Objet : Lettre d'affirmation sur les comptes annuels de l'exercice clos au 30/09/2022

Madame, Monsieur,

Je vous adresse cette lettre en application des normes d'exercice professionnel, dans le cadre de l'audit des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022. Ces comptes font apparaître à cette date des capitaux propres de **1 528 504 euros**, y compris un bénéfice de **137 115 euros**. Cette lettre a pour but de rappeler notre compréhension des diverses déclarations qui nous ont été faites dans le cadre de notre mission.

Vous êtes responsable de l'établissement des comptes, et de la conception et de la mise en œuvre du contrôle interne afférent à leur préparation et à ce titre vous m'avez déclaré que :

1. Les comptes annuels, qui nous ont été soumis, ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de la société conformément aux règles et principes comptables français.
2. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre dans la société.
3. A ce jour, vous n'avez connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, notamment au titre du Covid-19, survenu depuis la date de clôture de l'exercice et qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport de gestion.
4. Les principales hypothèses que vous avez retenues pour l'établissement des estimations comptables sont raisonnables et reflètent correctement vos intentions et la capacité de votre société, à ce jour, à mener à bien les actions envisagées.



5. Vous nous avez communiqué les plans d'actions que vous avez définis pour l'avenir de votre société ; ces plans d'actions reflètent vos intentions et à ce jour vous n'avez connaissance d'aucun élément nouveau susceptible de compromettre ces plans.
6. Vous nous avez fait part de votre appréciation sur le risque que les comptes puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes. Vous confirmez que ce risque est faible ou quasi nul compte tenu du contrôle interne mis en place dans l'entité
7. Vous nous avez déclaré ne pas avoir connaissance d'allégations de fraudes susceptibles d'avoir un impact sur les comptes, portées à votre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des régulateurs ou d'autres personnes.
8. Vous avez appliqué, au mieux de votre connaissance, les textes légaux et réglementaires.
9. Vous avez fourni dans l'annexe des comptes, au mieux de votre connaissance, l'information sur les parties liées requise par le référentiel comptable.

Benjamin PIAZZA

Commissaire aux comptes

Le texte de cette lettre n'appelle pas d'observation de notre part.

Date : 22/11/2022

Signature du représentant légal de la
SAS A+ ENERGIES

A + ENERGIES
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : 25 Avenue de la Capelado
34160 CASTRIES
520 435 009 R.C.S. MONTPELLIER

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 8 DECEMBRE 2022

Madame, Messieurs, et Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos au 30 septembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat.
- le bilan.
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2022, la société a maintenu son chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent malgré une année difficile marquée par l'inflation et l'augmentation des tarifs des matières premières et des marchandises.

Par ailleurs, suite à la suppression des primes sur les produits hybrides en janvier 2022 (produits phares de l'entreprise), la société s'est orientée depuis mars 2022 vers une nouvelle gamme de produits, en l'occurrence les batteries et les bandes de recharge destinées aux

particuliers. Toutefois, la société a subi des retards de livraison de ces produits suite à la rupture du stock constatée entre avril 2022 et août 2022 auprès du fournisseur principal, HUAWEI.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le problème d'approvisionnement auprès du HUAWEI a été résolu.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

La société souhaite développer son chiffre d'affaires en menant une stratégie basée sur les points suivants :

- Développement de l'ouverture des agences dans le domaine B to C
- Réorganisation et renforcement de la gestion des agences par région
- Développement du secteur B to B avec l'embauche d'un directeur spécialisé

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 24 288 828 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 24 242 254 Euros, soit une augmentation de 0 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 137 115 Euros, soit 1 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 24 867 452 Euros contre 24 537 858 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 1 %.

- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 24 730 337 Euros contre 23 782 991 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 4 %.

- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 7 689 939 Euros et représentent 32 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 22 % par rapport à l'exercice précédent.

- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 816 858 Euros et représentent 3 % du chiffre d'affaires hors taxes.

- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 313 109 Euros soit 1 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court terme) :

Exercice précédent	8 031 934 -	6 181 158 =	1 850 776
Exercice en cours	8 175 209 -	6 356 523 =	1 818 686

Soit une diminution de 32 090 Euros .

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 137 115 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Autres réserves : 137 115 euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	200 000 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	716 522 Euros
- Réserve légale	:	20 000 Euros
- Autres réserves	:	591 982 Euros
- Report à nouveau	:	Euros
Situation nette	:	1 528 504 Euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous communiquons, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39-5 dudit code. Il ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 des dépenses non déductibles fiscalement pour un montant de 177 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Notre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES DE DIVIDENDES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes antérieures :

- Exercice clos au 30/09/2021 : 300 000 euros
- Exercice clos au 30/09/2020 : 500 000 euros
- Exercice clos au 30/09/2019 : 250 000 euros
- Exercice clos au 30/09/2018 : 181 159 euros
- Exercice clos au 30/09/2017 : 118 343 euros

Il est précisé qu'une partie de ces dividendes ont été éligibles à l'abattement de 40%.

- Exercice clos au 30/09/2021 : 12 000 euros
- Exercice clos au 30/09/2020 : 15 000 euros
- Exercice clos au 30/09/2019 : 7 500 euros
- Exercice clos au 30/09/2018 : 5 435 euros

SUCCURSALES DE LA SOCIETE :

Conformément à l'article L.232-1 II du code de commerce, nous vous informons que la société compte actuellement treize succursales en plus du siège.

Nic	Adresse	Commune
00086	135 Av Pierre Semard	84 Avignon
00078	37 Bis Rue Barthelemy Thimonnier	87 Limoges
00052	15 Rue de Lourdes	31 Toulouse
00037	23 Rue de la Sardane Immeuble le Castel	66 Perpignan
00045	32 Rue Mallet Stevens	30 Nîmes
00102	25 avenue de la Capelado – Via Domitia	34 Castries
00128	20 rue Marie de Lorraine	37 La ville aux Dames
00110	40 rue de la croix des hormones	69 Montanay
00169	22 rue Louis Blériot	35 Bruz
00151	5 rue du pont long	64 Morlaas
00144	150 rue Antoine Becquerel	11 Narbonne
00136	153 montée du long	26 Bourg les Valence
COworking	21 rue du pont de fer	12 Millau

FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Conformément à l'article L.232-1 II du code de commerce, nous vous informons que la société détient au 30 septembre 2022 cinq filiales.

Les participations enregistrées à la date de clôture sont les suivantes :

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quota-part du capital détenu en %
A. Renseignements détaillés			
- Filiales détenues à + de 50%			
- A+ENERGIES LEASE	50 000		100.00
- SAS CONFORT + ENERGIES	15 000		100.00
- ACTIONS + ENERGIES	15 000		97.00
- SOLUTIONS INVESTMENT GROUP	30 000		82.00
- SAS GLOBAL TECHNIQUE ENERGIE	5 000		70.00
- Participations détenues entre 10 et 50 %			
B. Renseignements globaux			
- Filiales non reprises en A			
- Participations non reprises en A			

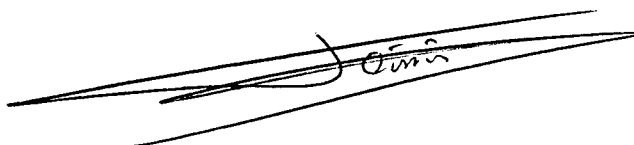
Source : Annexe comptable au 30/09/2022

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à CASTRIES,
Le 8 décembre 2022

SAS MD CORPORATE
Le président
Représentée par M. Damien TEISSIER



A + ENERGIES
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : 25 Avenue de la Capelado
34160 CASTRIES
520 435 009 R.C.S. MONTPELLIER

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 8 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux
Le 8 décembre,
A treize heures,

Les actionnaires de la société A+ ENERGIES, société par action simplifiée au capital de 200 000 euros, divisé en 2000 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président par lettre adressée à chaque actionnaire le 29 novembre 2022.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque actionnaire participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Damien TEISSIER, en sa qualité du représentant du Président de la Société, la SAS MD CORPORATE

Madame Mélissa KAESTLER est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2000 sur les 2000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société «THIERRY DEWINTRE SAS», Commissaire aux comptes, a été régulièrement convoquée.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des actionnaires,
- La feuille de présence et la liste des actionnaires,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2022,
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- Le rapport de gestion du président,
- Le rapport spécial sur les conventions,

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société pendant l'exercice social clos le 30 septembre 2022 ,
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2022 et sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2022 et quitus au président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du président et le rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS ORDINAIRES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve l'absence des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, déclare approuver ces conventions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 137 115 euros de la manière suivante :

- Autres réserves 137 115 euros

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 528 504 euros, répartis de la manière suivante :

- Capital social	:	200 000 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	716 522 Euros
- Réserve légale	:	20 000 Euros
- Autres réserves	:	591 982 Euros
- Report à nouveau	:	Euros
Situation nette	:	1 528 504 Euros

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les distributions de dividendes antérieures :

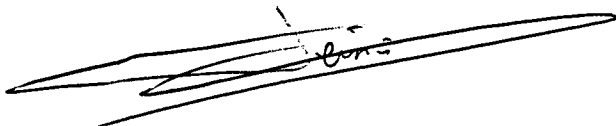
- Exercice clos au 30/09/2021 :	300 000 euros
- Exercice clos au 30/09/2020 :	500 000 euros
- Exercice clos au 30/09/2019 :	250 000 euros
- Exercice clos au 30/09/2018 :	181 159 euros
- Exercice clos au 30/09/2017 :	118 343 euros

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Fait à CASTRIES,
Le 8 décembre 2022

SAS MD CORPORATE
Le président
Représentée par M. Damien TEISSIER



A + ENERGIES
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : 25 Avenue de la Capelado
34160 CASTRIES
520 435 009 R.C.S. MONTPELLIER

**PROCES VERBAL DES RESOLUTIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2022**

DEUXIEME RESOLUTION

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 137 115 euros de la manière suivante :

- Autres réserves 137 115 euros

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 528 504 euros, répartis de la manière suivante :

- Capital social : 200 000 euros
- Prime d'émission : 716 522 euros
- Réserve légale : 20 000 euros
- Autres réserves : 591 982 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

Certifié conforme
Le Président
SAS MD CORPORATE
Représentée par Mr TEISSIER



A + ENERGIES
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : 25 Avenue de la Capelado
34160 CASTRIES
520 435 009 R.C.S. MONTPELLIER

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2022

RESOLUTIONS ORDINAIRES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve l'absence des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, déclare approuver ces conventions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 137 115 euros de la manière suivante :

-
- Autres réserves 137 115 euros

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 528 504 euros, répartis de la manière suivante :

- Capital social	:	200 000 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	716 522 Euros
- Réserve légale	:	20 000 Euros
- Autres réserves	:	591 982 Euros
- Report à nouveau	:	Euros
Situation nette	:	1 528 504 Euros

TROISIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les distributions de dividendes antérieures :

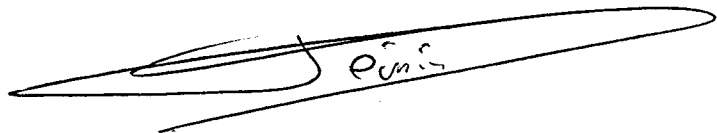
- Exercice clos au 30/09/2021 : 300 000 euros
- Exercice clos au 30/09/2020 : 500 000 euros
- Exercice clos au 30/09/2019 : 250 000 euros
- Exercice clos au 30/09/2018 : 181 159 euros
- Exercice clos au 30/09/2017 : 118 343 euros

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Fait à CASTRIES,
Le 8 décembre 2022

SAS MD CORPORATE
Le président
Représentée par M. Damien TEISSIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Teissier', is written over a horizontal line.